



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Érythrée

Question écrite n° 51088

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation en Érythrée. Ce pays serait, selon certains, l'un des plus répressifs du continent africain en matière de libertés fondamentales et de droits de l'Homme. Les sources locales indépendantes sur la situation politique intérieure sont quasi-inexistantes. Il demande au ministre son appréciation de la situation de l'Érythrée ainsi que la politique de la France vis-à-vis de ce pays.

Texte de la réponse

Notre ambassade nous adresse régulièrement des comptes-rendus inquiétants sur les violations systématiques des droits de l'homme en Érythrée, confirmées par les rapports annuels des organisations de défense des droits de l'homme (Amnesty International, Human Rights Watch) ou de défense de la liberté d'expression des journalistes (Reporters sans frontières). Les violations des droits de l'homme expliquent en partie le nombre croissant d'Érythréens qui cherchent, au péril de leur vie, à fuir leur pays. La France, à titre bilatéral et de concert avec ses partenaires de l'Union européenne, fait systématiquement part aux autorités d'Asmara de sa vive préoccupation quant à la situation des droits de l'homme en Érythrée, et plus particulièrement celle des dissidents et des journalistes emprisonnés depuis plus de sept ans. Lors de la présidence française au Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2008, la France a relancé le dialogue politique entre l'Union européenne et l'Érythrée, prévu par l'article 8 de l'accord de Cotonou, qui était suspendu depuis plusieurs années. Cette relance du dialogue politique a permis à l'ensemble des chefs de mission de l'Union européenne en poste à Asmara d'aborder de façon directe avec les autorités érythréennes la situation des droits de l'homme dans leur pays, en particulier celle des prisonniers politiques. À l'occasion de chaque anniversaire de l'emprisonnement des opposants dits du « G11 » (onze opposants politiques emprisonnés en septembre 2001), l'Union européenne publie une déclaration au sujet des prisonniers politiques (G11 et journalistes). À l'initiative de la France, et au vu de la répression accrue du régime à l'égard de toute opposition interne, les termes de cette déclaration ont été durcis en septembre 2008 par rapport aux années précédentes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51088

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5214

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7028